

Séance du 09 JUIN 2008
DELIBERATION N° CS 2008-06-11
OBJET : APPROBATION DES RESTES A REALISER 2007

			L'an deux mil huit, le neuf juin 2008 à 14 heures, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
42	23	23	

Mesdames : Emmanuelle DE GENTILI, Isabelle BENIGNI.
 Messieurs : Guy ARMANET, Paul GIUDICELLI, Maurice PASQUALINI, Henri POYET, François TATTI,
 Jean ZUCCARELLI, Pierre-François ANGELINI, Pancrace GUGLIELMACCI, Pierre GUIDONI,
 Pierre-Paul DEGORTES, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASSIANI, Paul LIONS, Antoine FABIANI,
 Xavier POLI, Jean PAJANACCI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Joseph PIETRI, René SERRA,
 Jean-Pierre GIORDANI.

Mesdames
 Messieurs :

Mesdames :
 Messieurs : Louis BRUSA, Jean-Jacques PADOVANI, Richard PELLEGRINI, Pierre PETROGNANI,
 Dominique ROSSI, Ange ROVERE, Jean-Noël VALERY, Emile ZUCCARELLI, Antoine GREANI,
 Eugène BETTELANI, José GIANZILY, Hyacinthe MATTEI, Ange-Pierre VIVONI, André MAURY,
 Paul-Marie BARTOLI, Paul PERLA, Georges GIANNI, Toussaint SORBA, Joseph TAFANI,

	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corte du : <div style="text-align: center;"> Sous-Préfecture de CORTE 27 JUIN 2008 ACCUSE DE RÉCEPTION </div>	et publication (affichage) ou notification du : Le Président du SYVADEC  François TATTI
Pierre GUIDONI		
02 juin 2008		
02 juin 2008		

Objet : Approbation des restes à réaliser 2007

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Syndical l'état des restes à réaliser et des crédits à annuler du budget principal de l'exercice 2007, qui se définit comme suit :

LIBELLE	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER	CREDITS A ANNULER
Opération non individualisée				
Dépenses				
2031 Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2158 Autres installations, matériels	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
2183 Mat. Bureau & informatique	10 000,00	9 844,27	0,00	155,73
Recettes				
1068 Excédent de fonctionnement	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
1321 Subvention Etat	167 224,00	0,00	0,00	167 224,00
1323 Subvention Département	167 224,00	0,00	0,00	167 224,00
1381 Subvention Etat	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
1382 Subvention Région	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
1641 Emprunt	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
16412 Emprunt	165 552,00	0,00	0,00	165 552,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

**23 membres présents,
A l'unanimité,**

- Approuve l'état des restes à réaliser et des crédits à annuler de l'exercice 2007 tel que définit ci-dessus,
- Dit que les crédits ainsi approuvés seront reportés dans le budget primitif du Conseil Syndical de l'exercice 2008,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Sous-Préfecture de CORTE
27 JUIN 2008
ACCUSE DE RÉCEPTION

Fait à Corté, le 09 juin 2008
Extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

